

DECRET N°2012-257 DU 13 AOUT 2012

portant approbation du budget prévisionnel du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) pour l'exercice 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-493 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Vu** le décret n° 2007-447 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

by

by

Vu le décret n° 98-487 du 15 octobre 1998 portant création, attributions et fonctionnement du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;

Sur rapport du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 mai 2012.

D E C R E T E :

Article 1^{er} Est approuvé, le budget prévisionnel du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) pour l'exercice 2012 tel qu'il figure en annexe au décret.

Article 2 Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,


Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de l'Environnement,
l'Habitat et de l'Urbanisme,



Blaise Onesiphore AHANHANZO-GLELE

Ampliatiions :- PR 6, - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPPPDDS 4 MEF 4 - MEHU 4 - AUTRES MINISTERES
23 - SGG 4, - DGAE-DGCPE 2 - DGBM-DCF-DGTCPC-DGDDI 5 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB- DGCST - INSAE-IGE 3 - BCP-CMS-IGAA 3 -
UAC-ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 02 - CENAGREF 2 - JORB 1.

